DROITS UNIVERSITAIRES 2024-2025

DCG – DIPLÔME COMPTABILITÉ - GESTION

(Coût fixe)

► **2e / 3e année :** Formation en alternance

↳ **Alternance sous contrat d'apprentissage :** Le coût de la scolarité est pris en charge en totalité par l'OPCO de la branche professionnelle concernée.

↳ **Alternance sous contrat de professionnalisation :** Le coût[1] est à la charge de l'entreprise ou du cabinet d'expertise comptable accueillant l'étudiant(e).

[1] Pour les étudiants de 2e et 3e année qui n'auraient pas trouvé d'entreprise, le tarif de la première année s'appliquera, soit 4 600 € / an (pas de possibilité d'étalement des paiements).

Le financement s'effectue par les OPCO sur la base d'un forfait horaire fixé par accord conventionnel propre à chaque branche professionnelle.

Pour établir un devis contacter : Marion Baritaud – mbaritaud@ices.fr

Contact pour des informations sur la formation : Loïc Floury – lfloury@ices.fr

► **Droits d'inscription : 590 €** versés à l'inscription universitaire **(frais non remboursables)**

Si un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est déjà signé avec l'entreprise et transmis au secrétariat des étudiants, vous ne versez pas les droits d'inscription.